

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 15 DECEMBRE 2022
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2022-06-35- DELEGATIONS DE FONCTIONS (5.4) - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE DE CONVOCATION : 8 DECEMBRE 2022

DATE DE PUBLICATION : 20 DECEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Etaient présents :</u> | TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), GUINAY Séverine (ayant la suppléance de PIERSON Marianne), LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth (ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), STAROSSE Jean Luc, VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de BONNIN Pierre), GUYOT Laurent (ayant la procuration de HEYOB Olivier), PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ à compter de la 2022.06.30), RIVET Lionel, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika à compter de la 2022.06.30), MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (ayant la procuration de ERDEM Olivier), MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Etaient excusés :</u> | AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent, ROSSO Michel, BELLINASO Alain, DOHR Hervé, ERZEN Gérald, HEYOB Olivier, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles. |
| <u>Avis de procuration :</u> | Du début à la 2022.06.29 : 7 avis de procuration. De la 2022.06.30 à la fin : 8 avis de procuration. |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 3 avis de suppléance. |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | Patrice KNAPEK |
| <u>Nombre de présents :</u> | Du début à la 2022.06.29 : 55 Présents. De la 2022.06.30 à la fin : 54 Présents. |
| <u>Nombre de votants :</u> | 62 Votants |

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,
 Vu la délibération n°2020-04-23 du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 accordant des délégations au Bureau,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,
 Considérant que les décisions prises par le Bureau, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire,
 Monsieur le Président informe que le Bureau a pris, dans le cadre de la délégation que le Conseil Communautaire lui a accordée, plusieurs décisions dans les domaines strictement énumérés par la délibération n°2020-04-23 susvisée. Ces décisions sont énumérées ci-après :

| N°/date de la décision | Objet | Résumé |
|---------------------------------|--|---|
| N°2022-30 20/10/2022 | VIABILITE HIVERNALE DU PITE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOUL ET LA CC2T | Validation de la convention entre la ville de Toul et la CC2T afférente au déneigement et au salage du pôle industriel Toul Europe incluant l'espace K à Toul. Coûts pour la CC2T décomposés comme suit: Frais fixes : 6 474 € TTC pour chaque période (de nov. à mars) Prix de chaque intervention : 1 312 € TTC (y compris fourniture de sel). |
| N°2022-31 20/10/2022 | DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A L'ELABORATION DU « PLAN DE GESTION DE LA SECURITE SANITAIRE DES EAUX » DE LA CC2T | Dans le cadre de la réalisation du « Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux » (P.G.S.S.E.), il s'agit d'autoriser le Président à solliciter des aides financières dont celle de l'Agence de l'Eau qui peut être établie à hauteur de 50%. Le coût total prévisionnel de cette opération est estimé à environ 110.000 € HT, dont près de 80 000 € HT sont inclus dans le marché de prestation de service « eau potable » avec la Société SAUR et 30 000 € réalisés en interne. |
| N°2022-32 20/10/2022 | DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR DIVERS PROJETS D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAU POTABLE | Dans un objectif de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de bonne gestion du patrimoine, il s'agit de prioriser et de concrétiser divers projets d'amélioration du réseau et de solliciter notamment l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, avec des taux de participation variant de 30% à 70% selon le type d'opération. |
| N°2022-33 20/10/2022 | DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU | La délibération concerne les demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation. |
| N°2022-34 17/11/2022 | ASSAINISSEMENT – APPROBATION DES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES TERRES TOULOISES NORD | À la suite de la validation des pré-zonages (communes et CC2T) et de l'enquête publique qui a suivi, ainsi qu'aux conclusions favorables du commissaire enquêteur, le Bureau a validé définitivement les zonages d'assainissement des communes du secteur « Terres Toulaises Nord ». |
| N°2022-35 17/11/2022 | DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LE FINANCEMENT DES MISSIONS DU TECHNICIEN « RIVIERES » SUR L'ANNEE 2023 ET POUR LES ETUDES ET TRAVAUX CORRESPONDANTS | La délibération autorise le Président à solliciter les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, la Région Grand Est ou tout autre financeur potentiel pour le poste de technicien rivière en 2023 ainsi que pour les études et travaux liés aux programmes qui seront conduits par le technicien rivière en 2023 (80% de subventions attendues). |

Mis en ligne le 20/12/2022 N° 11548

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20221215-2022_06_35-

| | | |
|-------------------------|--|---|
| N°2022-36 01/12/2022 | DEGREVEMENTS FACTURES D'EAU | La délibération concerne les demandes de dégrèvement ne rentrant pas dans les conditions d'application de la loi Warsmann, ayant fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation. |
| N°2022-37 01/12/2022 | DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ANIMATIONS, LES ACTIONS EN REGIE ET LES ETUDES, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS DES ENS 54 | Dans le cadre de sa compétence « Espaces naturels & biodiversité et GEMAPI », la CC2T a contractualisé avec le département de Meurthe-et-Moselle pour la sensibilisation des scolaires et du grand public à la biodiversité sur les sites inter-communaux classés Espaces Naturels Sensibles (ENS). La délibération autorise le président à solliciter l'accompagnement financier du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et de tout autre organisme susceptible de subventionner la CC2T pour ces actions. |

Le conseil communautaire,
Prendre acte de la présentation ci-dessus,
Et déclare avoir reçu communication des décisions prises par le Bureau en vertu des délégations qui lui ont été accordées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX